Repentigny
S'épanouir

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 705

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance régulière tenue le 11 août 2026, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant des dépenses en immobilisation en matière de technologies de l'information pour une dépense et un emprunt de 449 000 $ à ces fins.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 25 septembre 2026 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 octobre 2026.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 2e jour du mois de novembre 2026.

Le greffier,

Me Marc Giard, OMA